ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes agriculteurs

Question écrite n° 20126

Texte de la question

Mme Claude Greff appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'augmentation des taux des prêts bonifiés jeunes agriculteurs sur l'installation agricole. En 2008, le montant des prêts aidés sera de 94 millions d'euros, contre 126 millions d'euros en 2007. Il apparaît en effet qu'une grande partie des demandes de prêts bonifiés pour l'installation sont suspendues en raison du manque de crédits. Cette situation met les jeunes agriculteurs, en cours d'installation, dans l'incapacité de démarrer leur activité. Elle lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre afin de rétablir et garantir ces financements.

Texte de la réponse

L'Honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés rencontrées par les jeunes agriculteurs dans le cadre de leurs demandes d'aides à l'installation, et notamment de leurs demandes de prêts à moyen terme spéciaux destinés aux jeunes agriculteurs (prêts MTS-JA). En 2007, la hausse des taux bancaires a entraîné l'augmentation mécanique du coût de chaque prêt pour l'État et a accéléré la consommation des crédits budgétaires qui leur étaient réservés. Devant ces problèmes, l'État a fait un effort particulier. Des redéploiements budgétaires ont permis la délégation d'enveloppes supplémentaires en décembre 2007. Ces dernières délégations ont porté à plus de 81 millions d'euros les financements nationaux affectés aux prêts installations alors qu'ils ne dépassaient pas 60 millions pour l'année 2006. En tenant compte des crédits européens, près de 131 millions d'euros ont été attribués aux dossiers de prêts MTS-JA pour l'année 2007. En 2007, en prenant en compte l'ensemble des dispositifs d'aides à l'installation, plus de 350 millions d'euros auront globalement été consacrés à la transmission des exploitations agricoles à partir des crédits nationaux et européens. L'État a donc fait un effort considérable en faveur de l'installation en 2007. Les déficits observés dans certains départements ne proviennent en aucun cas d'une réduction des crédits mais bien d'une forte augmentation des besoins. Pour 2008, une évolution du dispositif des prêts MTS-JA a été mise en place par un arrêté du 7 mars 2008 publié au Journal officiel du 12 mars 2008. Cette évolution a notamment pour finalité d'éviter la création de « files d'attente » des demandes de prêts. Celle-ci a fait l'objet d'une large concertation avec Jeunes Agriculteurs. Ainsi aujourd'hui, les taux actuels des prêts bonifiés sont maintenus mais l'aide perçue sous forme de bonification d'intérêt dont bénéficie le jeune agriculteur demandeur a été plafonnée à 11 800 euros en zone de plaine et à 22 000 euros en zone défavorisée. De plus, la durée bonifiée de ces prêts passe de douze ans à sept ans en zone de plaine et de quinze ans à neuf ans en zone défavorisée. La Loi de finances pour l'année 2008 prévoyait une enveloppe nationale de 67,7 millions d'euros pour le financement des prêts à l'installation, en progression de six par rapport à l'enveloppe 2007. À cette augmentation initiale s'ajouteront des crédits supplémentaires qui porteront l'enveloppe totale, nationale et communautaire, à hauteur de 130 millions d'euros. Les premières enveloppes, pour un montant total au niveau national de 105 millions d'euros, ont été notifiées dès l'entrée en vigueur des nouvelles conditions d'octroi des prêts à l'installation auprès des services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche. La distribution des prêts MTS-JA a donc d'ores et déjà pu reprendre.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE20126

Données clés

Auteur : Mme Claude Greff
Circonscription : Indre-et-Loire (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 20126
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : Agriculture et pêche
Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 avril 2008, page 2928
Réponse publiée le : 3 juin 2008, page 4655